EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **17 février 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix sept février deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 février 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Grégory BERNARD, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Marion CANALES à Isabelle LAVEST, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre LAVIGNE, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Alparslan COSKUN, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Mesdames Fabienne MONTEL et Géraldine BASTIEN arrivent pendant la présentation de la question n°3 (fin des pouvoirs donnés à Madame Christiane JALICON et Monsieur Jean-Pierre BRENAS).

Rapport N° 5

DEPOLLUTION SUR LES SITES DE CROUËL ET D'AUGER DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE CADRE DU FEDER

L'axe 8 du programme opérationnel du FEDER (fonds européen de développement économique et régional) est consacré notamment, à l'amélioration de l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces dégradés. En application de ces dispositions, plusieurs orientations ont été dégagées par l'axe 5 du projet de développement urbain intégré (PDUI) de Clermont Métropole, comme l'objectif de « *redonner de la qualité de ville* », ou encore «*faire du territoire un laboratoire pour les espaces mutables : reconquérir et réhabiliter un site à l'abandon représentant un gisement de foncier important susceptible d'accueillir de nouvelles fonctions résidentielles ».*

La Ville de Clermont-Ferrand assure la maîtrise d'ouvrage de deux projets qui sont susceptibles d'émarger sur ces dispositifs de financement, à savoir, la dépollution du site de Crouël et celle de la rue Auger. Il est à noter que Clermont-communauté a émis un avis favorable, en décembre 2016, quant à l'opportunité de déposer ces dossiers auprès du Conseil régional qui instruit les demandes de FEDER. Il faut savoir que la Communauté urbaine est chargée d'opérer une pré-sélection des dossiers, avant leur instruction par le pôle FEDER. Le FEDER peut financer tant les dépenses d'investissement que les frais d'ingénierie sur les opérations.

Ces terrains sont tous deux situés dans des secteurs fortement stratégiques de la Ville et considérés comme prioritaires au titre du projet de développement urbain intégré (PDUI). Le site d'Auger est au cœur de la future Métropole et Crouël est identifié dans l'axe sud-est de développement du territoire. Ces deux opérations ne sont pas encore terminées à ce jour.

Auger

L'ambition portée sur le quartier d'Auger est d'en faire un grand quartier dense, maillé et innovant créant des continuités urbaines par l'optimisation des occupations de l'espace et l'expérimentation des nouveaux usages et techniques. L'opération de dépollution sur Auger est le symbole de la mutation de ce quartier industriel puisque autrefois une usine stockant des produits pétroliers occupait ces parcelles. Il en résulte une forte contamination des eaux souterraines par des composés organochlorés et des sols par des hydrocarbures.
Dans le cadre de la ré-urbanisation de la rue Auger, le CNFPT a engagé la construction du siège de la délégation Auvergne. Cette opération s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale et performance énergétique exemplaire.

De plus, une attention particulière est portée sur les procédés novateurs puisque de la bioremédiation est utilisée pour restaurer la qualité des terrains.

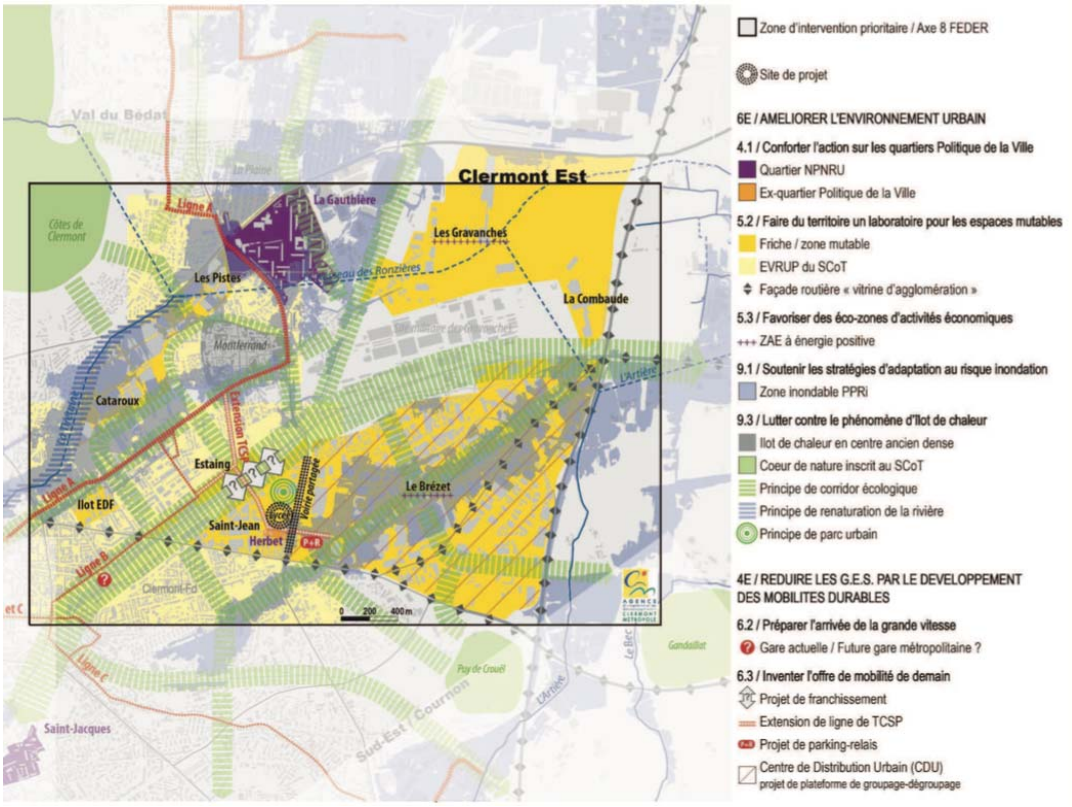
Crouël

Dans le cadre de sa politique de résorption de l'habitat indigne, la Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée à donner une nouvelle orientation à une parcelle située à proximité du Puy de Crouël (Chemin de la Tonne Ronde). En effet, jusqu'alors délaissée et polluée, celle-ci a vocation à accueillir des PLAI (Programmes Locatifs Aidés d'Intégration) ; la commune la mettant à disposition sous la forme d'un bail emphytéotique à Logidôme, dont le loyer est de 1€ par an, pendant 50 ans. A ce jour, il n'est pas encore signé.

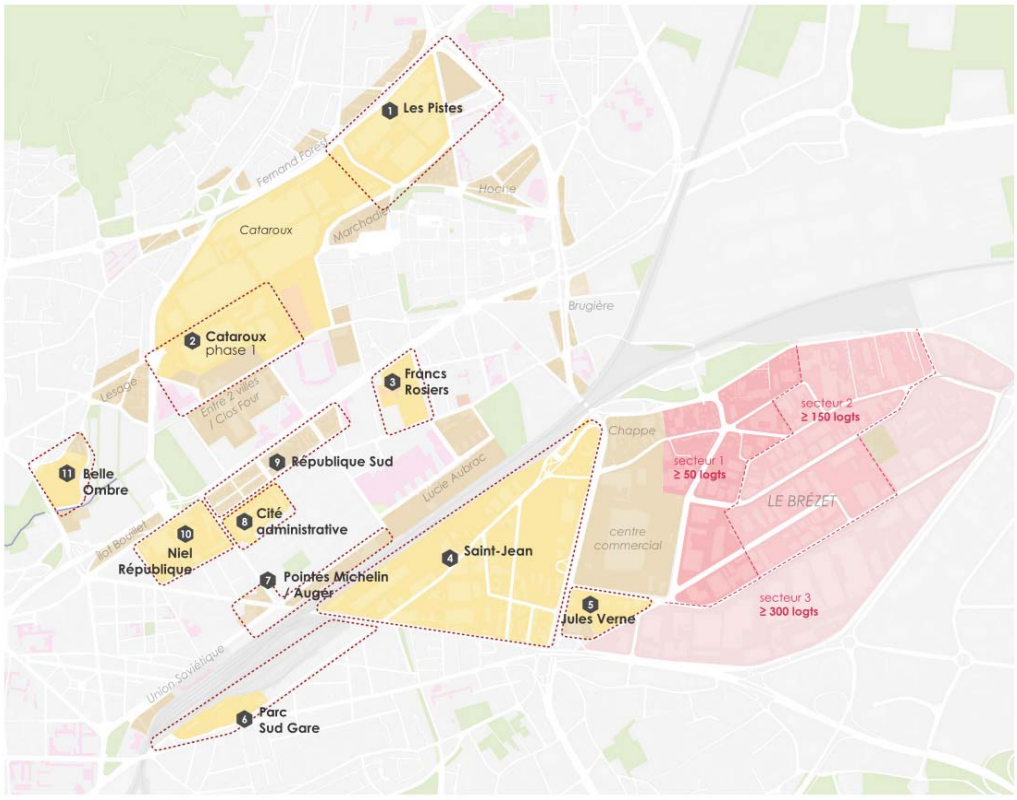
C'est en 2012, qu'une étude a mis en évidence la pollution sur le site (hydrocarbures, éléments métalliques, dioxines, furannes et amiante…). Des investigations complémentaires ont été également menées en 2014, en raison d'activités de ferraillage et brûlage sur le site ces 2 dernières années, par les gens du voyage qui occupaient cet espace.

LOCALISATION DES PARCELLES

Auger

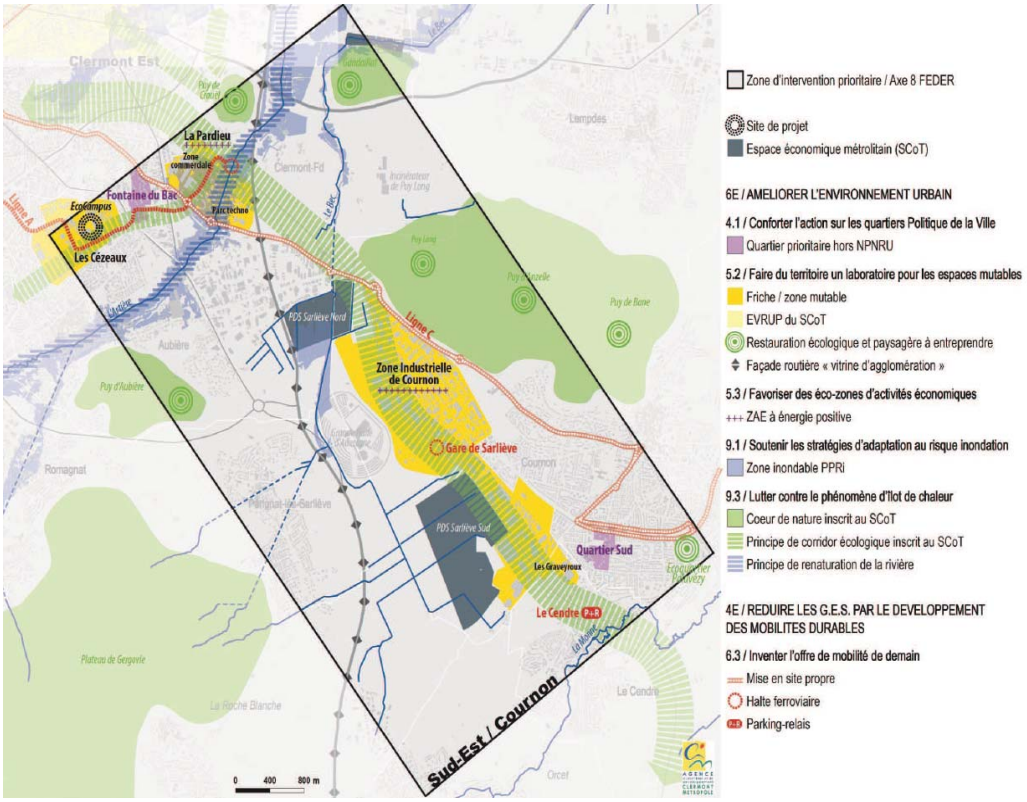


Territoire stratégique et zone d'intervention prioritaire Clermont Est – PDUI de Clermont Métropole.
Conception : Agence d'Urbanisme Clermont Métropole 2015

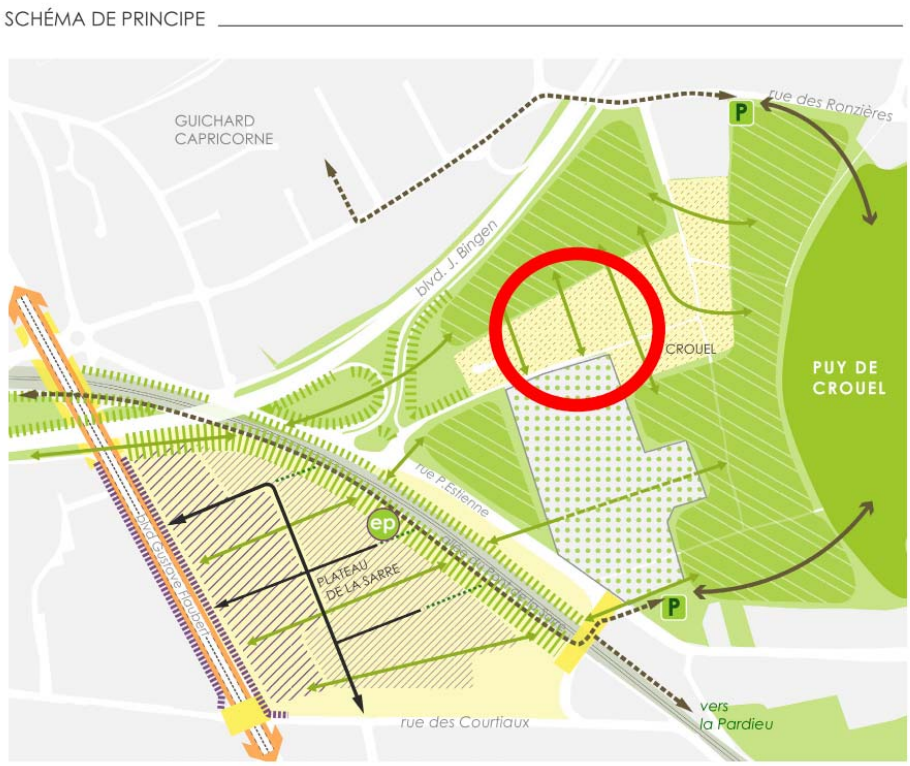


Les terrains Auger sont identifiés au sein du PLU dans l'îlot de restructuration urbaine « Pointes Michelin-Auger ».

Crouël



Territoire stratégique et zone d'intervention prioritaire Sud-Est/Cournon
PDUI de Clermont Métropole.
Conception : Agence d'Urbanisme Clermont Métropole 2015



Localisation de la parcelle - Chemin de la Tonne Ronde

Ces deux opérations mettent en évidence les efforts de la Ville de Clermont-Ferrand en matière d'aménagement urbain. Bien conscients de la raréfaction du foncier et de la nécessite de limiter la péri-urbanisation, les élus repensent la ville sur elle-même. La réappropriation des espaces délaissés s'inscrit dans une méthodologie opérationnelle de reconquête de ce foncier à l'état d'abandon. Ces espaces sont un levier pour accompagner les mutations urbaines et parvenir à un urbanisme qualitatif et durable. La récente sélection de la Communauté Urbaine à URB'ACT III pourrait être capitalisée à l'avenir et venir enrichir nos pratiques ; ce programme d'échanges assurant un retour d'expériences entre villes européennes.

C'est le sens dans lequel se situe le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et notamment les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à travers la volonté de définir les ambitions pour un nouvel équilibre, pour une nouvelle étape de croissance en accentuant l'intensification urbaine.

PLANS DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

Auger

Dépenses		**Recettes**			
Nature	**Montant**	**Origine**	**Montant**	**Assiette**	**%**
Investissement	525 827,2	FEDER	52 516,32	87 527,2 (une fois les recettes issues de la vente déduites)	60
Frais de personnel	14 200	Recettes générées	452 500 (vente foncier CNFPT)	/	/
		Sous-total	**505 016**		
		Fonds propres	**35 010,88**	87 527,2	40
TOTAL € HT	**540 027,2**	**TOTAL € HT**	**540 027,2**		**100**

Crouël

Dépenses		Recettes		
Nature	**Montant**	**Origine**	**Montant**	**%**
Investissement	237 207,20	FEDER	150 814,32	60
Frais de personnel	14 200	Recettes générées	50 (1€ par an)	0,02
		Sous-total	**150 864,32**	
		Fonds propres	**100 542,88**	39,98
TOTAL € HT	**251 407,20**	**TOTAL € HT**	**251 407,2**	**100**

ÉCHEANCIER DES OPERATIONS

Auger

Année	**Répartition des dépenses (en euros) en fonction du phasage de l'opération**	**Activités**
2014	155.220,50 59.402,89 3.550	Traitement des terres excavées Dépollution des eaux souterraines Frais de personnel
2015	8.169,50 34.442,25 6.500,00 1.515,00 3.550	Traitement des terres excavées Dépollution des eaux souterraines Analyse résiduelle des risques Campagne de suivi qualité des eaux Frais de personnel
2016	60.586,00 66.364,22 7.277,00 3.550	Traitement des terres excavées Dépollution des eaux souterraines Campagne de suivi qualité des eaux Frais de personnel
2017	45.574,00 80.775,84 3.550	Traitement des terres excavées Dépollution des eaux souterraines Frais de personnel
Total général € HT	540.027,2	

Crouël

Année	Répartition des dépenses (en euros) en fonction du phasage de l'opération	Activités
2014	12.667,20 3.550	Diagnostic préliminaire Frais de personnel
2015	18.005,00 3.495,00 5.265,00 3.550	Diagnostic complémentaire Contrôle préliminaire qualité AMO réalisation pièces du marché de travaux Frais de personnel
2016-2017	189.770,00 1.350,00 6.655,00 7.100	Travaux de dépollution Suivi des travaux Diagnostic de pollution résiduelle et constitution du dossier de récolement Frais de personnel
Total général € HT	251.407,2	

Au vu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'obtention de cette subvention auprès de l'Union européenne.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 février 2017
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN